U.S. Cherbourg Tennis de Table
27ème édition du tournoi de Noël
Dimanche 20 décembre 2026
Homologation Nationale Cat. B
Salle Jean Nordez – 36 Avenue Henri Poincaré à Cherbourg en Cotentin

Règlement

La participation à ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement. Seul le juge-arbitre pourra trancher tout litige non prévu.
Le juge-arbitre de ce tournoi est M. Romain BASTIEN (JA3).

Art. 1 **: le dimanche 20 décembre 2026**, l'U.S. Cherbourg organise la **27ème édition** de son tournoi. Il se déroulera sur **25 tables** en journée continue dans la **salle Jean NORDEZ** à Cherbourg en Cotentin.

Art. 2 : Ce tournoi **National de catégorie B** est homologué par la F.F.T.T. sous le n° XXXX/2026-B. Il est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés à la F.F.T.T.

Art. 3 : **tableaux, horaires et dotation** :
Les **classements** pris en compte sont ceux de la **1ère phase** de la saison 2026/2027.
La **dotation totale** du tournoi est de **1830 €** sous forme de chèques et coupes.

Horaires		Tableaux	Catégories		Engagés maxi	Inscription	Dotation		
							1er	2ème	3ème et 4ème
Dimanche 20 décembre Homologué	13H00	S1	Licences traditionnelles	Classement 5 à 7 (500 à 799 pts)	36	8 €	Chèque 40€ + coupe	Chèque 20€	Chèque 10€
	9H00	S2		Classement 5 à 9 (500 à 999 pts)	48	8 €	Chèque 50€ + coupe	Chèque 25€	Chèque 15€
	11H30	S3		Classement 8 à 11 (800 à 1199 pts)	48	8 €	Chèque 60€ + coupe	Chèque 30€	Chèque 15€
	10H00	S4		Classement 10 à 13 (1000 à 1399 pts)	48	8 €	Chèque 70€ + coupe	Chèque 35€	Chèque 20€
	12H30	S5		Classement 12 à 15 (1200 à 1599 pts)	39	8 €	Chèque 80€ + coupe	Chèque 40€	Chèque 20€
	9H00	S6		Classement 14 à 17 (1400 à 1799 pts)	27	9 €	Chèque 100€ + coupe	Chèque 50€	Chèque 25€
	11H00	S7		Classement 16 à 20 (1600 à 2099 pts)	27	9 €	Chèque 120€ + coupe	Chèque 60€	Chèque 30€
	14H30	S8		Toutes catégories (1)	48	10 €	Chèque 300€ + coupe	Chèque 150€	Chèque 75€
	14H30	F		Féminines 5 à 10 (500 à 1099 pts)	27	8 €	Chèque 40€ + coupe	Chèque 20€	Chèque 10€

(1) Pour le tableau toutes catégories : 6 € pour les joueurs ayant participés à 2 autres tableaux si il est autorisé à participer (voir Art. 4).

Art. 4 : **chaque joueur pourra participer au maximum à 2 tableaux**. Les féminines pourront participer aux tableaux messieurs dans la limite des points indiqués ci-dessus.
Si le tableau Toutes catégories n'est pas complet le jour du tournoi, un joueur pourra s'inscrire dans ce 3ème tableau à condition d'être éliminé d'un des 2 autres tableaux auquel il s'est engagé (pour éviter une fin de tournoi tardive).

Art. 5 : les parties seront jouées au meilleur des **5 manches de 11 points**.

Art. 6 : les tableaux se dérouleront par poules de 3 avec 2 qualifiés par poule puis tableau à élimination directe. La mise en poule se fera 10 minutes avant le début de chaque tableau.
Le tirage au sort public de mise en tableau se fera à la table du juge arbitre à la fin des poules de chaque tableau avec respect des assiettes.

Art. 7 : les **balles plastiques** (homologuée ITTF) seront **fournies par les joueurs**.

Art. 8 : tout tableau de moins de 12 joueurs (6 pour le tableau des féminines) sera jumelé ou supprimé.

Art. 9 : le résultat de chaque partie ne pourra être enregistré qu'après retour de la plaquette.

Art. 10 : l'organisateur ne fournira des arbitres que pour les finales.

Art. 11 : les joueurs et joueuses doivent respecter les heures de pointage les concernant, soit ½ heure au plus tard avant le début de chaque tableau. Le forfait d'un participant sera prononcé 5 mn après le 2ème appel de son nom.

Art. 12 : les joueurs et joueuses règleront leur inscription avant le début des tableaux les concernant.
La présentation de la licence au juge-arbitre est obligatoire.

Art. 13 : l'épreuve se déroulera selon les règles de la F.F.T.T.. Une tenue sportive et réglementaire sera obligatoire.

Art. 14 : en cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.
Un joueur qui sera absent pour son premier tableau, sera mis forfait dans ses tableaux suivants s'il n'a pas pris le soin de prévenir de son absence.

Art. 15 : le comité d'organisation se réserve la possibilité de réduire le montant de la dotation d'un tableau en cas de participation insuffisante.

Art. 16 : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou vol, en cas d'incident pouvant survenir au cours du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords du gymnase ou durant le trajet.

Art. 17 : toute dégradation matérielle constatée sera à la charge du ou des joueurs concernés.

Art. 18 : tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos et/ou vidéos dans le cadre de la communication du tournoi (site internet, presse, médias divers...).

Art. 19 : **navette** :
Afin d'assurer les correspondances des trains, une navette sera assurée entre la gare de Cherbourg et la salle pour les joueurs qui en expriment le besoin.

Art. 20 : **inscriptions** :
Les inscriptions seront acceptées jusqu'au **samedi 19 décembre à 12H00** :
- Par téléphone : Alain VASSARD : 06.65.47.88.81
  Matthieu COURTIN : 06.60.64.88.63
- Par E-Mail : tournoidenoelusctt@gmail.com

BUVETTE – RESTAURATION SUR PLACE